

Reconnaissance AEAI N° 24900

Titulaire

FeuerschutzTeam AG Kirchstrasse 3 5505 Brunegg Schweiz **Fabricant**

FeuerschutzTeam AG 5505 Brunegg Schweiz

Groupe 242 - Portes coupe-feu avec vitrage

Produit FST PENDELTÜRE RA TÜRE 68 VERGLAST 1 FLG. EI30

Description Porte va-et-vient avec cadre en bois dur, E=68mm, vitrage PYRANOVA 30 S2.0 (E=15mm,

Lmax=2309mm, Smax=2.51m2), affleurée, joints ROKU STRIP L110.

Huisserie bois.

Utilisation El 30

Btest=1250mm, Htest=2500mm, moment d'ouverture minimal: 93Nm

pm / pl

Utilisation voir pages suivantes

Documentation IBS, Linz: Rapport d'essai '10020108-1' (07.06.2011); ift, Rosenheim: Rapport d'expertise

'13-000157-PR01 (GAS-C04-01-de-03)' (20.09.2013); IBS, Linz: Courrier '13111309' (13.11.2013); BFH AHB, Abteilung F+E, Biel: Rapport d'essai '7689-PB-02' (16.07.2008), Rapport d'expertise '9163-PB-02' (16.09.2013); Hersteller: Courrier 'Korrelationsliste_VKF-

24900' (26.04.2023)

Conditions d'essai EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation Classe de résistance au feu El 30

Durée de validité31.12.2028Date d'édition21.12.2023Remplace l'attestation du29.06.2023

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé Daniel Eising



Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Reconnaissance AEAI n° 24900 Requérant : FeuerschutzTeam AG

Durée de validité : 31.12.2028 Date d'édition : 21.12.2023

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes pivotantes ou battantes

- · Une augmentation de dimensions est exclue, car dérogatoire.
- Une réduction de dimensions est admise, pour autant que le moment d'ouverture minimal soit respecté.

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.

Constructions vitrées

- Le type de verre et la méthode de fixation, y compris le type et le nombre de fixations par mètre, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage (largeur et hauteur) contenu dans l'élément d'essai peuvent:
 - être réduits proportionnellement à la diminution de la grandeur de la porte ou
 - être réduits de 25% au maximum dans le cas de portes étanches et/ou protégeant contre le rayonnement ou de portes qui répondent aux critères d'isolation thermique et chez lesquelles la température sur le côté opposé au feu du vantail et du vitrage se maintient pendant le temps requis pour la classification. Bmin=816mm. Hmin=1731mm ou
 - être réduits sans restriction à condition que la surface totale du/des vitrage(s) testé(s) représente moins de 15% de la surface du vantail/de la partie latérale ou supérieure.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage contenu dans l'élément d'essai ne peuvent pas être augmentés.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre du vantail ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite par rapport à celle de l'élément d'essai. La largeur minimale de la frise est de 80mm.

Remarque : Il s'agit ici d'une traduction française non officielle, car la version 2008 de la norme EN 1634-1 n'existe pas encore en français.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.
- Les stratifiés et les placages en bois décoratifs jusqu'à 1.5mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes battantes satisfaisant aux critères d'isolation thermique I. Les stratifiés décoratifs incombustibles ainsi que les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.





Reconnaissance AEAI n° 24900 Requérant : FeuerschutzTeam AG

Durée de validité : 31.12.2028 Date d'édition : 21.12.2023

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Gutachterliche Stellungnahme ift, Rosenheim, n°13-000157-PR01 (GAS-C04-01-de-03) du 20.09.2013

- Intégration verticale dans cloison Feuerschutzteam n° AEAI: 19161 / 20364 / 20365 / 20366 / 19162 / 21800 / 21815 / 19163
- Solution portail: parties latérales selon n° AEAI 19161 / 20364 / 20365 / 20366 / 19162 / 21800 / 21815 / 19163 Bmax=625mm

•	Huisserie bois en chêne:	Emin=68mm
	Huisserie bois en d'autres essences de bois:	Fmin=68mm

Revêtement avec tôle d'acier (2mm): serrure à clenche unique

<u>Smax</u>
2.58m2

•	Remplissage:	<u>E</u>	Lmax	<u>Smax</u>
	SUPALUX M 19	20-31mm	2030mm	1.99m2
	SUPALUX M 22	23-34mm	2030mm	1.99m2
	THERMAX A 19	20-31mm	2030mm	1.99m2
	PALUSOL SW20-1	20mm	2030mm	1.99m2

Autres variantes selon chapitre 4

Gutachterliche Stellungnahme BFH AHB, Abteilung F+E, Biel, n° 9163-PB-02 du 16.09.2013

- Montage dans paroi légère seulement avec intercalation en bois
- Variante ferme-portes au sol : DORMA BTS 80F, GEZE TS 550 NV F
- Autres variantes selon chapitre 4, Änderung 6.1, 6.2, 7 et 11

Courrier Korrelationsliste VKF-24900 du 26.04.2023

•	<u>Vitrages:</u>	<u>E</u>	<u>Lmax</u>	<u>Smax</u>
	PYRANOVA 30 S2.1	≥19mm	2338mm	2.58m2
	PYRANOVA 30 S2.0.53	≥16mm	2338mm	2.58m2

Restriction

L'utilisation est interdite dans les cas suivants:

Exigences pour l'utilisation de fermetures coupe-feu oscillantes